



Comité de Quartier Pondeilh

Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2023

La réunion débute à 20 heures 05 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Frédéric LOUSTAU : Élu référent du quartier

Philippe GARROTÉ : Élu référent du quartier

Philippe GUILLEMANT : Correspondant du quartier

Monique ASSO : Correspondante du quartier

Jean CONTOU-CARRÈRE : Adjoint en charge des Services Techniques

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Chantal RUSAK : Correspondante du quartier (absente – excusée)

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

p-garrote@oloron-ste-marie.fr

f-loustau@oloron-ste-marie.fr

p.guillemant@orange.fr

monique-asso@wanadoo.fr

chantal.rusak@gmail.com

PUBLIC : 24 personnes

Après avoir souhaité la bienvenue aux présents, Monsieur Frédéric LOUSTAU donne la parole à Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE, Adjoint en charge des Services Techniques, pour la présentation et l'avancement des travaux de la Salle Palas.

1) Intervention de Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE – Travaux de la Salle Palas

Début 2020, il a été constaté que la poutre centrale de la Salle Palas était endommagée, avec menace d'effondrement.

Depuis sa construction en 1975, aucuns travaux de rénovation n'avaient été engagés.

Il a donc été décidé de rénover et réhabiliter en réaménageant l'intérieur de la salle et en construisant une partie supplémentaire. Cette nouvelle partie est une extension de 80m² dédiée à la pratique sportive.

Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE nous fait découvrir le plan de la future réalisation en nous donnant les informations nécessaires à sa compréhension. Informations très complètes et nombreuses. Ci-dessous, un résumé de ce qui a été dit ;

Il est rappelé que la Salle Palas abrite le club local de hand, mais aussi d'autres activités sportives. Aussi, les scolaires y sont présents durant la semaine.

Le HBCO bénéficiera d'un club house de 130m² avec cuisine, espace détente, un bureau de secrétariat de 15m², des sanitaires normes PMR (personne à mobilité réduite).

Près de l'entrée, création d'une baie coulissante et d'un comptoir pour la buvette.

À l'extérieur, création d'un auvent permettant aux consommateurs d'être protégés des intempéries.

Vestiaires pour la pratique du hand : les 4 vestiaires seront regroupés au même endroit, avec ceux des arbitres. C'était une demande très forte des utilisateurs.

Près de l'entrée à droite, une salle de 120m² plus un rangement de 30m² seront dédiés aux associations de gymnastique et pratiques douces locales.

Sur le terrain de 1200m² sera posé un nouveau revêtement de sol, labellisé par la fédération du hand et handisport.

Les tribunes accueilleront toujours 800 personnes, avec gradins relookés.

Création sous ces tribunes de 18 places PMR.

Sera mise en place une salle infirmerie, anti dopage, avec aussi des sanitaires.

Le bloc sanitaire va être refait à neuf.

Un raccordement au réseau de chaleur va être réalisé.

Dans celle que l'on appelait la « salle 2 », de près de 500m², seront accueillies les activités telles que l'escrime, le ping-pong.

La labellisation du sol répondra aux normes de la fédération d'escrime.

2 autres vestiaires (1 homme / 1 femme) trouveront leur place à ce niveau.

Une salle de 76m² permettra d'accueillir les réunions, assemblées générales des associations sportives ou autres.

Un bâtiment annexe de 100m² pour les rangements avec un auvent permettant le passage vers la salle 2, afin de se protéger des intempéries.

À l'extérieur, tout le bardage sera ôté et remplacé par un nouveau avec des couleurs irisées dans les tons champagne.

Le désamiantage est à ce jour effectué sur la partie avant du bâtiment et continuera au fur et mesure de l'enlèvement de l'ancien bardage et mise en place du nouveau.

Le lancement du chantier a eu lieu le 13 septembre 2023 et septembre 2024 est la date prévisionnelle de mise à disposition de la salle aux associations.

Il n'y aura pas de gardiens résidant dans l'enceinte de la Salle Palas.

Coût de la réalisation : 3,4 millions d'euros dont 1,7 millions de subventions.

À noter une augmentation de 600 000 euros par rapport au budget primitif, suite aux augmentations des matériaux.

Aussi, beaucoup d'associations oloronaises sont accueillies dans des communes extérieures qui acceptent de louer leurs salles, ce qui a un coût conséquent.

Parking : il est à nouveau indiqué par des riverains qu'il est très difficile de l'utiliser, car occupé par du personnel de Lindt ; Que peut-on faire ?

Réponse apportée lors de la réunion : Il s'agit d'un parking public. La direction de Lindt fait apposer régulièrement des affiches incitant le personnel à utiliser les parkings Lindt prévus à cet effet.

2) Intervention de Monsieur LASCARRAY – cours d'eau la « Mielle » et la « Mielotte »

Monsieur LASCARRAY, ancien agent ONF, a souhaité intervenir par rapport aux cours d'eau « la Mielle » et la « Mielotte ».

Il rappelle qu'il est interdit de déposer des végétaux en rivière sous peine de verbalisation (article L541-46 du code de l'environnement). :

- pollution : production de nitrates, phosphates, azote qui chargent l'eau en sels minéraux, d'où l'appauvrissement du milieu en oxygène, plus prolifération de végétation néfaste à la vie aquatique (poissons, microfaune, batraciens ...),
- prolifération d'espèces végétales (orties, liserons) servant de refuge aux moustiques,
- introduction d'espèces végétales invasives au détriment des espèces locales,
- favorise la création de mini barrages qui provoquent des débordements lors de fortes pluies.

3) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2023

Monsieur Frédéric LOUSTAU fait un retour sur le compte-rendu de la réunion précédente, complété avec les réponses des services de la ville.

Point 53 : Rue Francis Jammes

La campagne de mesure comptage et vitesse des véhicules a été mise en place afin de voir ce qu'il est possible de faire pour apporter une amélioration.

Point 55 : Route de Bayonne

Pour le décalage et la temporisation des feux tricolores, les Services Techniques attendent la venue d'un technicien de la société LACROIX, spécialisé en programmation de feux, afin de voir quelles sont les possibilités.

Point 57 : Rue du Pic d'Orhy

La création d'un arrêt navette au croisement des rues du Pic d'Orhy et des Basques est possible. L'emplacement exact doit être étudiée.

Information : un arrêt navette a été demandé au niveau de chez Pestana et Autosur. Une commission « mobilité » est prévue par la CCHB le 15 janvier 2024. Ce point sera soumis à ce moment par Monsieur Frédéric LOUSTAU qui assistera à la réunion.

4) Questions / Réponses

Point 59 : Stade

Une personne fait part de la vétusté des bâtiments abritant le club F.C.Oloron Béarn à la plaine des sports de st-pée.

Réponse apportée lors de la réunion : Une étude est en cours.

Point 60 : Rue Léo Lagrange

Un riverain s'interroge sur la durée des travaux.

Réponse : Les travaux sont en cours de finition (raccordement par GRDF) et seront suivis par le regoudronnage de la tranchée.

Point 61 : Passage Ozanan / rue du Layens

Un travail d'égavage devait être effectué en octobre. À ce jour, aucune intervention n'a eu lieu. Lorsqu'il pleut, l'eau stagne.

Réponse : Les élagages ont pris du retard mais ils sont commandés et devraient être faits prochainement.

Point 62 : Chaufferie bois

Un participant a vu qu'une deuxième chaufferie bois allait voir le jour. Pour qui ? Les particuliers pourront-ils en bénéficier ? N'y aura-t-il pas une consommation de bois privant les particuliers de « coupes de bois » ?

Réponse apportée lors de la réunion : Cette chaufferie en jumelage avec celle existante desservira des bâtiments publics et des entreprises ; Lindt et Messier notamment. Pour l'instant, les particuliers ne pourront pas en bénéficier. Seront concernés certains bâtiments administratifs, la Friche et certaines autres entreprises qui en ont fait la demande. Consommation prévue : 4000 tonnes/an, avec des déchets et du bois qui va être récupéré en déchetterie et sur des communes environnantes. Donc, pour les coupes de bois mises en place par la mairie, les particuliers ne seront pas impactés. Cette année, 66 lots ont été demandés et accordés. Il faut en faire la demande avant début septembre, les lots étant marqués en octobre / novembre.

Point 63 : Rues de Révol et Barthou

Un participant craint que, suite au nouvel aménagement de la rue de Révol, les cyclistes ne profitent un peu trop de l'espace et deviennent « dangereux » de par leur vitesse.

Réponse apportée lors de la réunion : Il y aura de la place pour tout le monde. Voitures, vélos, piétons vont devoir apprendre à cohabiter différemment, le piéton devenant l'acteur principal. De la signalisation va être apportée en fin de rue (niveau Place de Jaca) pour bien visualiser où passer.

Point 64 : Lotissement « Lacanette »

Un riverain de la rue Léo Lagrange indique s'apercevoir que le chantier ne bouge plus beaucoup.

Où en est-il ? Et qui va s'occuper des inscriptions pour l'attribution des maisons ?

Réponse apportée lors de la réunion : Madame Marie-Lyse BISTUÉ indique que, suite à la précédente réunion de quartier et comme elle s'y était engagée, une visite sur site a eu lieu avec le Chef de chantier, Madame Brigitte ROSSI, le Maire et elle-même. Quelques habitants proches de ce futur lotissement étaient également présents. La prévision initiale de fin de travaux était fin avril 2024. À priori, il y a un décalage jusqu'à la fin de l'été. En ce qui concerne les inscriptions, DOMOFRANCE, qui est un bailleur social (comme l'Office de l'Habitat 64 pour les HLM) recevra les inscriptions des demandeurs.

Point 65 : Bâtiment « La ferme » rue du 11 novembre

Un participant indique que depuis son habitation, il aperçoit un « grand trou » dans la toiture du bâtiment en question (depuis quelques mois). Ce grand trou n'est pas bien visible depuis la rue.

Réponse : Les Services Techniques n'ont pas relevé de fuites. La personne à l'origine de cette remarque peut se rapprocher des services techniques afin de donner plus d'informations.

Point 66 : Taxe « ordures ménagères »

La nouvelle règle de taxation au poids ne va-t-elle pas encourager certains à jeter leurs ordures dans la nature ?

Va-t-il falloir payer la taxe en place en plus de la taxe incitative ?

Réponse apportée lors de la réunion : Pour le moment, ce sujet est à l'étude et aucune décision n'est arrêtée. L'expérience d'autres communautés de communes montre que le calcul serait plus juste. À l'heure actuelle, le calcul est indexé sur la surface du logement, sans tenir compte du nombre de personnes y résidant. De ce fait, le tarif est le même quel que soit le nombre de résidant. La taxe incitative remplacerait la taxe ordures ménagères existante. Aujourd'hui, afin d'aider à trier correctement ses déchets, le SICTOM met en place une campagne d'information. Nous allons demander à un Responsable d'intervenir dans une de nos réunions dans le courant de l'année 2024.

Point 67 : Les Castors

a) Des poubelles, qui ont pourtant un système de fixation, sont souvent au sol.

Réponse : Les poubelles ont été refixées.

b) Pas de respect des passages protégés au niveau de l'école. La Mairie ne pourrait-elle pas intervenir ou se rapprocher de la Directrice ?

c) Serait-il possible de remplacer les arbres qui ont été supprimés pour abriter les bancs ?

Réponse apportée lors de la réunion : Après recherches, la question avait bien été posée lors de la réunion du 13 juin 2023. Il avait été répondu par les Services Techniques que la plantation serait faite à l'hiver 2023 ou au printemps 2024.

Point 68 : Bornes incendies

Il a été remarqué à plusieurs reprises que des camions de passage se « servent » de l'eau aux bornes incendies.

Réponse apportée lors de la réunion : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE indique que le souci est connu par les Services de la Ville. D'ici 3 ou 4 mois, une plateforme dédiée aux camions citernes va être installée à côté du C.T.M. afin que ceux-ci puissent en bénéficier, en payant l'eau consommée.

5) Informations

Les jeux des Castors ont été ouverts, afin que les enfants puissent en profiter durant les vacances de Noël.

Pour la Commission Circulation apaisée-stationnement Pondeilh, Madame Marie-Lyse BISTUÉ demande aux membres de cette commission de se rencontrer entre eux et de travailler sur le projet avant de voir les Services Techniques. Monsieur Philippe GARROTÉ indique qu'une salle et du matériel peuvent être mis à leur disposition.

Annexe : « Participez à la construction de la Friche »

Prochaine réunion du Comité de Quartier : lundi 18 mars 2023 à 20h à l'école maternelle de Pondeilh

Plus personne ne souhaitant prendre la parole,

La réunion se termine à 21h50.

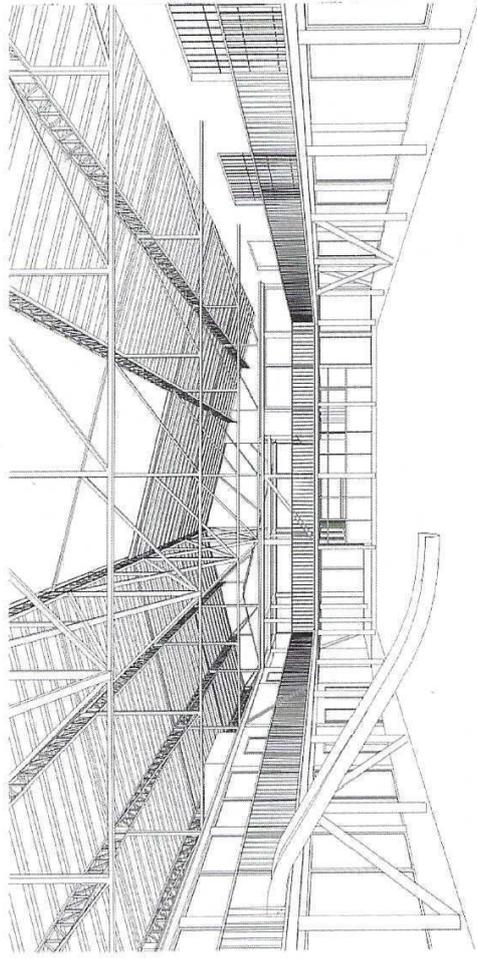
***A l'image des amoureux qui gravent leurs initiales sur les troncs d'arbre, vous pourrez aussi inscrire votre participation sur les poteaux écorcés.**

Vous souhaitez écorcer dans un espace qui vous est propre et à votre rythme, la Mairie d'Oloron Sainte-Marie vous propose de vous livrer puis de récupérer les troncs à l'adresse indiquée.

NOM - PRENOM _____
STRUCTURE _____
NOMBRE DE PARTICIPANTS _____
AGE.S DES PARTICIPANT.E.S _____
NOMBRE DE TRONCS _____
LIEU DE DESSERT DES TRONCS _____
DATE DE DESSERT DES TRONCS _____

A retourner au **centre technique municipal** ou par mail à **dst2@oloron-ste-marie.fr**

Pour plus d'informations : Natacha Crampé – n-crampe@oloron-ste-marie.fr – 0616511525



TIERS-LIEU D'INNOVATION SOCIALE « LA FRICHE »

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION DE LA FRICHE

10.02.24 13h30 - 17h30

Halle de la Mairie

[bam]





Mai 24 marquera le début des travaux pour un an.

PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION DE LA FRICHE !

Les architectes souhaitent que les visiteurs des lieux soient immergés dans une forêt de poteaux bois avec un rendu le plus naturel possible. Pour cela, ils proposent d'utiliser la technique de l'écorçage manuel pour arriver au rendu souhaité. L'écorçage consiste à enlever l'écorce des troncs pour lui assurer une plus grande qualité. Chacun des arbres est soigneusement écorcé à la main, à l'aide d'une plane affûtée. Cette technique permet de retirer l'écorce et le cambium.

Certaines essences disposent d'écorces plus tendres et faciles à enlever, par conséquent les troncs seront distribués en fonction des publics cibles.

Où ? Deux solutions :

1/ Vous souhaitez écorcer dans un espace qui vous est propre et à votre rythme, la Mairie d'Oloron Sainte-Marie vous propose de vous livrer puis de récupérer les troncs à l'adresse indiquée.

2/ Vous souhaitez réaliser cela avec une supervision des architectes et lors d'un temps collectif, nous vous proposons de nous retrouver le samedi 10 février de 13h30 à 17h30 sous la halle de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie.

Quand ? L'opération se déroulera du 3 février 2024 au 1^{er} avril 2024.

Combien de temps faut-il pour écorcer un tronc ? Deux personnes en travaillant à allure normale peuvent écorcer un tronc en 40 minutes.

Est-il possible que je récupère les écorces ? Oui. Par exemple les écorces peuvent se valoriser en combustible, en compost, pour réaliser un paillage dans son jardin, etc.



Pour qui ? Vous êtes une association, un comité de quartier, un établissement scolaire, un collectif, un particulier, une entreprise, des collègues, etc.

Comment ? La Mairie d'Oloron Sainte-Marie vous fournira des planes et vous accompagnera en vous donnant toutes les indications techniques pour la réalisation de l'écorçage.

poteaux) sera constituée des bois de la forêt d'Oloron Sainte-Marie.

Cette exploitation forestière est prévue dans le cadre du plan de gestion de la forêt et conforme à la convention passée avec le WWF.

Le COLLECTIF ENCORE, architectes, appréhende « la friche » comme un espace pédagogique et d'apprentissage. Il propose de venir soutenir la structure bois à l'aide de poteaux constitués de troncs d'arbres d'essences diverses.

Pourquoi ? Pour que le lieu soit en capacité de traduire la diversité de la forêt communale et de sensibiliser sur l'usage de matériaux locaux dans les projets de construction.

Au total, il s'agit de 192 poteaux, de 18 cm de diamètre et de 3 mètres de haut.

Les poteaux seront composés des essences suivantes : Tulipier de Virginie, Pin Laricio, Mélèze, Châtaigner, Robinier, Hêtre, Chêne et Thuya Géant.

La friche, c'est quoi ?

C'est un ancien garage automobile devenu par la suite magasin de meubles. Le bâtiment est vacant depuis le départ de l'enseigne de meubles en périphérie de la ville. Le bâtiment est un trait d'union entre le 14 AV Sadi Carnot (jardin public) et la rue Rocgrand (confluence - médiathèque).

On pourra y faire quoi ?

La concertation des habitants et des socioprofessionnels a permis de dessiner des espaces qui permettront de : se restaurer, se cultiver, pratiquer des activités sportives, écouter, danser, jouer de la musique, fabriquer, construire, apprendre, se former et travailler, se détendre et se divertir, jouer entre petits et grands, partager, se retrouver.

La grande halle de la Friche sera entourée d'une structure bois qui permettra de desservir des espaces en rez-de-chaussée et en R+1. Cette structure bois (planchers, cloisons,